

Interpellation

13. INT. 137



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 11. 06. 13

Scanné le _____

Conditions météorologiques de ce printemps et ordonnance sur les contributions d'estivage, le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures et apporter son soutien à l'agriculture?

Si en 2011 la sécheresse a conduit ce parlement à accepter une résolution de ma part demandant un plan d'action sécheresse, cette année c'est bien les conditions météorologiques exécrables de ce printemps qui m'amène une nouvelle fois devant ce parlement.

En effet, la météo de ce printemps avec des précipitations et des chutes de neige encore ces derniers jours, a créé un certain nombre de soucis à l'agriculture et plus particulièrement dans les alpages de notre canton.

Je cite notamment :

- Retard de plusieurs semaines des montées sur les alpages
- Transport de fourrage et affouragement des animaux déjà estivés, dans les chalets d'alpage
- Retour des animaux sur les exploitations de plaine lors de l'arrivée de la neige, après quelques jours seulement passés sur l'alpage
- Production fromagère des alpages mise en difficulté, etc...

Si le Conseil d'Etat ne peut pas faire la pluie et le beau temps dans ce canton, la compétence de l'application de l'ordonnance sur les contributions d'estivages, lui est par contre octroyée.

Cette ordonnance étant principalement basée sur les charges usuelles en bétail sur les alpages, des mesures de sanction sont prévues en cas de surcharge mais également en cas de charge inférieure en bétail.

Or, nous pouvons prévoir, déjà aujourd'hui, qu'un certain nombre d'alpages de notre canton, n'arriveront pas à une charge de bétail suffisante en 2013, entraînant une possible réduction des contributions d'estivages.

Cette ordonnance prévoit également la limitation des apports de fourrage sur les alpages, apports de fourrage source de contrainte et complications aux exploitants qui n'avaient d'autres choix pour nourrir leur bétail.

Tenant compte des conditions climatiques exceptionnelles de ce printemps et face à ces diverses situations délicates,

Le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures et apporter son soutien à l'agriculture ?

Tels que :

- Trouver des solutions avec l'OFAG permettant d'appliquer avec modération l'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivages, voir d'y déroger ?
- Epauler les démarches entre organisations interprofessionnelles et Fédérations laitières, visant aux transferts coordonnés de quantités de droits de production ?
- Envisager d'autres pistes permettant d'atténuer les conséquences de la météo de ce printemps, pour l'agriculture vaudoise en général ?

D'avance, je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses et les solutions qu'il pourra apporter.

Lignerolle, le 10 juin 2013

Jacques Nicolet, Député

DEVELOPPEMENT

Jean-François Thuillard
